

Le très honorable Stephen Harper
Premier Ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 1A6

Le 18 juin 2010

Monsieur le Premier Ministre,

Nous, les soussignés membres d'organisations autochtones et de la société civile, vous écrivons pour presser le gouvernement du Canada d'appuyer la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* de façon positive, sans restrictions, en conformité avec le droit international en matière de protection des droits humains. Une telle démarche respecterait la motion adoptée par la Chambre des communes le 8 avril 2008, demandant la mise en application intégrale de la *Déclaration*.

Dans le discours du Trône, le gouvernement annonçait qu'il prendrait des mesures en vue d'appuyer la *Déclaration* « dans le respect intégral de la Constitution et des lois du Canada ». Plus de 100 experts et universitaires ont conclu que la *Déclaration* était en totale conformité avec la Constitution canadienne et la Charte canadienne des droits et libertés et que cette *Déclaration* est un outil essentiel pour leur interprétation et leur mise en application. Soutenir que les normes internationales en matière de protection des droits humains devraient être assujetties aux lois nationales, en contradiction avec les principes de droit international, diminuerait la valeur de l'appui.

La *Déclaration* présente des dispositions explicites selon lesquelles toute interprétation doit prendre en considération la protection des droits humains et les principes de justice et d'égalité. Des fonctionnaires canadiens, en compagnie de représentants autochtones, ont joué un rôle central dans l'élaboration de ces dispositions. Il n'est nullement nécessaire d'imposer des conditions ou des restrictions à l'appui à la *Déclaration*.

L'un des principaux objectifs des instruments de défense des droits humains internationaux consiste à inciter les États à réformer leurs lois, politiques et pratiques afin qu'elles respectent les droits humains. Les normes internationales en matière de défense des droits humains ne peuvent se contenter de tolérer ou de subir les pratiques d'État actuelles. Limiter les déclarations de l'ONU de cette façon irait à l'encontre du but recherché par l'instauration de normes internationales.

Jamais auparavant, le Canada n'avait imposé de restrictions globales à son appui aux instruments de défense des droits humains. Imposer de telles restrictions à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* constituerait une double norme discriminatoire.

Nous rappelons respectueusement au gouvernement que la *Déclaration*, comme toutes les déclarations des droits humains adoptées par l'Assemblée générale, s'applique universellement à tous les États. Pour qu'un appui soit significatif, il doit être fait de bonne

foi, accompagné d'un engagement à collaborer avec les peuples autochtones et les sociétés civiles pour s'assurer que le Canada est à la hauteur des normes de la *Déclaration*.

Les tribunaux canadiens sont libres de s'appuyer sur la *Déclaration de l'ONU* et sur d'autres instruments internationaux pour interpréter les droits humains des peuples autochtones. L'appui du gouvernement à la *Déclaration* n'est pas nécessaire pour qu'elle soit applicable au Canada.

Dans une récente note au Tribunal canadien des droits de la personne, le procureur général du Canada affirmait : « La position du Canada sur la Déclaration n'a pas changé. Par conséquent, on ne doit pas accorder de poids à la Déclaration en tant que source d'interprétation dans le droit national. » Cet argument est inadmissible et intolérable. Si le gouvernement fédéral n'est pas prêt à appliquer la *Déclaration* en tant que source d'interprétation de ses obligations, son appui sera vide de sens et se traduira par une réponse négative, tant à l'intérieur du Canada qu'à l'extérieur.

En outre, nos organisations sont inquiètes de voir le gouvernement fédéral rechercher, pour sa stratégie d'appui, le soutien des gouvernements provinciaux et territoriaux, mais omettre toutes consultations avec les peuples autochtones. Cette façon d'agir traite injustement les peuples autochtones comme des adversaires tout en bafouant l'honneur de la Couronne.

La *Déclaration* est particulièrement utile pour l'interprétation des traités entre les États et les peuples autochtones. Sa finalité est de combler tous les écarts en matière de défense des droits humains. Ces traités, incluant les accords de revendications territoriales, englobent divers types de droits humains.

Dans son préambule, la *Déclaration* se décrit comme « un idéal à atteindre dans un esprit de partenariat et de respect mutuel ». L'affirmation claire et sans équivoque de l'appui à la *Déclaration de l'ONU* est le premier pas essentiel vers un tel partenariat.

cc Michael Ignatieff
Gilles Duceppe
Jack Layton
Chuck Strahl
Lawrence Cannon
Rob Nicholson
Todd Russell
Jean Crowder
Marc Lemay

Veuillez accepter nos plus cordiales salutations,

Action Canada for Population and Development (ACPD)
Amnesty International Canada

Amnistie internationale Canada francophone
 Assembly of First Nations of Québec and Labrador/Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
 Canadian Arab Federation
 Canadian Council of Muslim Women
 Canadian Council on Social Development
 Canadian Federation of University Women
 Canadian Friends Service Committee (Quakers)
 Chiefs of Ontario
 Confédération des syndicats nationaux - CSN
 David Suzuki Foundation
 Fédération des femmes du Québec
 Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
 Federation of Saskatchewan Indian Nations
 First Nations Child and Family Caring Society of Canada
 First Nations Summit
 First Peoples Human Rights Coalition
 Front d'action populaire en réaménagement urbain - FRAPRU
 Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee)
 Groupe de travail Asie-Pacifique (GTAP), Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)
 Independent Jewish Voices
 Indigenous World Association
 Innu Council of Nitassinan
 International Organization of Indigenous Resource Development
 Inuit Circumpolar Council (Canada)
 KAIROS: Canadian Ecumenical Justice Initiatives
 Ligue des droits et libertés
 National Association of Friendship Centres
 National Council of Women of Canada
 Native Women's Association of Canada
 Oxfam Canada
 Peace Brigades International-Canada
 Public Service Alliance of Canada (PSAC)
 Quebec Native Women / Femmes autochtones du Québec
 Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
 RightOnCanada
 The First Nations Confederacy of Cultural Education Centers (FNCCEC)
 Union of BC Indian Chiefs